Compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2020

Présents : Jean-Luc TOUREL, Jean-Pierre LAPORTE , Roger HALEGOUET, Martine CARRIER, Yannick MARCHAL, Nicole DJIANN, Thierry BERRES, Dominique POUGET-TIRION, Daniel MORSELLI, Brigitte QUERE, Lysiane FREMON, Grégory THERAUBE, Marjorie GERMAIN, Daniel BLANC, Stéphanie PREVOST, Eric BOISSIN, Corinne LARCHER, Régine MARCY

Absent: Olivier CHEVALIN

Secrétaire de séance : Stéphanie PREVOST

Séance ouverte par Mr Jean-Luc TOUREL à 18h30 qui accueille la nouvelle équipe pour ce premier conseil municipal de la mandature 2020-2026 et qui laisse la parole au doyen, Roger HALEGOUET, qui va présider la séance.

Jean-Pierre LAPORTE se porte candidat au poste de maire et 2 scrutateurs, Thierry BERRES et Nicole DJIANN, sont nommés afin de procéder à l'élection.

Les conseillers présents sont appelés à voter à savoir Jean-Pierre Laporte, Martine CARRIER, Yannick MARCHAL, Nicole DJIANN, Thierry BERRES, Dominique POUGET-TIRION, Daniel MORSELLI, Brigitte QUERE, Roger HALEGOUET, Lysiane FREMON, Gregory THERAUBE, Marjorie GERMAIN, Daniel BLANC, Stéphanie PREVOST, Eric BOISSIN, Corinne LARCHER, Jean-Luc TOUREL et Régine MARCY.

Sur les 18 bulletins présents dans l'urne, on dénombre 14 bulletins en faveur de Jp Laporte et 4 blancs.

Mr Laporte est donc élu maire de Lablachère et il remercie Jean-Luc Tourel pour son mandat,

Comme demandée en début de séance, la parole est donnée à Corinne Larcher qui souhaite faire une déclaration liminaire au nom du collectif EGAL . Copie de cette déclaration est jointe au présent compte rendu.

Mr le maire propose alors de procéder à l'élection des adjoints par liste entière au nombre de 5 à savoir Martine CARRIER, Roger HALEGOUET, Dominique POUGET-TIRION, Daniel MORSELLI et Lysiane FREMON et met au vote cette proposition qui récolte 14 votes pour, 2 abstentions et 2 votes contre.

Il est donc procédé au vote des adjoints.

Sur les 18 bulletins présents dans l'urne, on dénombre 14 votes en faveur de la liste complète, 3 votes blancs et 1 enveloppe vide.

Mr le maire fait ensuite lecture de la charte de l'élu local. (copie jointe) Il procède à la fixation des indemnités des élus et propose de verser une partie de l'indemnité du maire à Yannick Marchal pour 5,14 % et de conserver 46,46 % pour lui-même. Il sera versé aux 5 adjoints 19,8 % de l'indemnité comme prévu dans les textes. Cette résolution est approuvée par 14 votes pour, 3 votes contre et 1 abstention.

Jean-Pierre Laporte propose ensuite de voter les délégations du conseil municipal au maire de la commune et lecture est faite des différents articles s'y rapportant.

A la demande de Daniel Morselli, l'article 16 déjà modifié sous la précédente mandature sera repris en l'état.

on est adoptée par 14 votes pour, 2 votes contre et 2 abstentions.

du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Mr le maire prononce un discours et lève la séance à 19h52.

